

27 novembre 2019

CAFIPEMF

Réunion d'information Session 2020



DENC
Direction de l'Enseignement
de la Nouvelle-Calédonie

Sommaire

I - Enjeux

II - Textes de référence

III - Conditions d'inscription

IV - Options proposées pour le CAFIPEMF

V - Structure de l'examen et nature des épreuves

VI - Calendrier de la session 2020

VII – Accompagnement et formation



I - Enjeux

CAFIPEMF

CAFFA

CULTURE COMMUNE

FORMATEURS DE PROXIMITE

UNITE TERRITORIALE



II - Textes de référence

Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) :

- décret n° 85-88 du 22-1-1985 modifié ;
- arrêté du 20-7-2015 ;
- circulaire n° 2015-109 du 21-7-2015 ;
- convention Etat/N-C du 16 avril 2019.



III - Conditions d'inscription

L'inscription des candidats doit être effectuée auprès de la DENC.

- Instituteurs ou PE titulaires, justifiant d'au moins 5 années de **service** en qualité de titulaires ou non
- Admissibles lors d'une précédente session (encore 2 fois/4 ans)
- Titulaires du CAFIPEMF présentant une nouvelle option

Le CAFIPEMF **se déroule sur deux ans**

Première année : 1 épreuve d'admissibilité

Deuxième année : 2 épreuves d'admission

IV - Options proposées pour le CAFIPEMF

Les candidats sont tenus de faire connaître, le cas échéant, au moment de leur inscription, l'option éventuellement choisie parmi celles mentionnées ci-dessous :

- **arts visuels ;**
- **éducation physique et sportive ;**
- **éducation musicale ;**
- **enseignement en maternelle ;**
- **langues et cultures régionales ;**
- **langues vivantes étrangères ;**
- **enseignement et numérique.**



V - Structure de l'examen et nature des épreuves

Première année

Epreuve d'admissibilité

DOSSIER



ENTRETIEN

Deuxième année

Epreuves d'admission

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Analyse de pratique (leçon)

ou

Animation d'une action de formation.



Un mémoire professionnel et sa soutenance.

COMPOSITION DU JURY

IEN PRÉSIDENT + CP + MF + IA-IPR

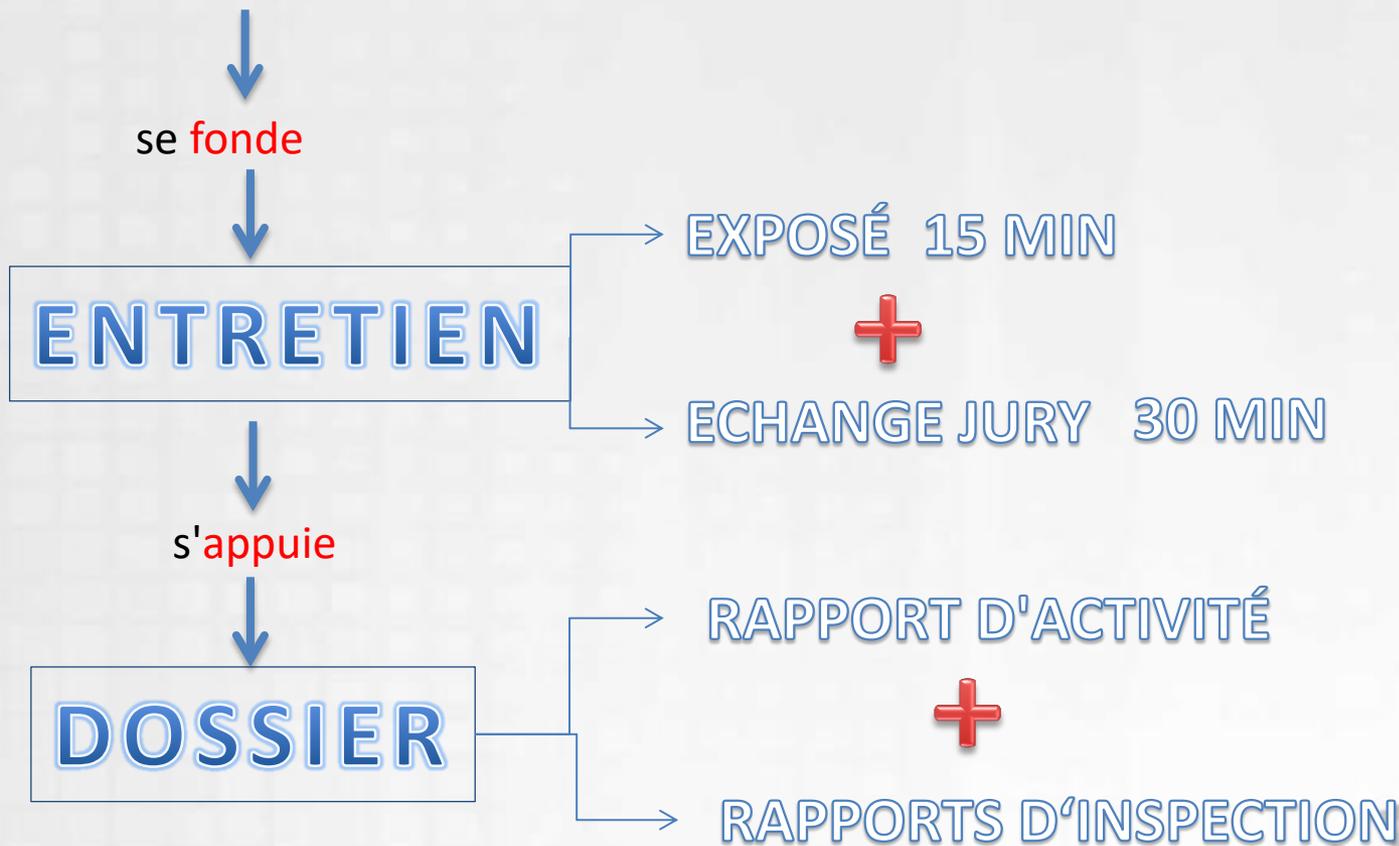


IEP + FORMATEUR INSTITUT

4

2

Epreuve d'admissibilité



Le jury vérifie la capacité du candidat à conduire une analyse didactique et pédagogique et à réfléchir à sa propre pratique



DENC
Direction de l'Enseignement
de la Nouvelle-Calédonie

Epreuve d'admissibilité

Le dossier de présentation du candidat est transmis au jury par le service organisateur.

RAPPORT D'ACTIVITE

LIGNES DE FORCE DU PARCOURS

**CONTEXTES SCOLAIRES ET PUBLICS
VARIÉS/DIVERSIFIÉS**

**IMPLICATION PROJETS
ÉCOLE/CIRCONSCRIPTION/NC**

**INTÉRÊT/PARTICIPATION
FORMATION/ACCOMPAGNEMENT**

Epreuve d'admissibilité

L'entretien permet au jury d'apprécier chez le candidat :

- sa motivation à devenir formateur ;
- son expertise professionnelle ;
- **sa réflexion didactique, pédagogique et éducative ;**
- sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation ;
- **sa capacité d'analyse de ses propres pratiques ;**
- son investissement dans le projet d'école ainsi que sa connaissance de l'environnement social et culturel de l'école.

*Le jury vérifie la capacité du candidat à conduire **une analyse didactique et pédagogique et à réfléchir à sa propre pratique** (Arrêté du 20 juillet)*

Epreuves d'admission

Epreuve de pratique
professionnelle

ANALYSE DE LEÇON

ou

ANIMATION D'UNE
ACTION
DE FORMATION

+

Mémoire professionnel

MÉMOIRE PROFESSIONNEL

et

SOUTENANCE

*Des critères définis (ministère + NC) pour apprécier la maîtrise
de compétences professionnelles attendues d'un formateur*



DENC
Direction de l'Enseignement
de la Nouvelle-Calédonie

Epreuves d'admission

L'admission comporte deux épreuves :

1 – Epreuve de pratique professionnelle

Les candidats ayant choisi une certification avec une option présentent obligatoirement l'épreuve de pratique professionnelle dans le cadre de l'option choisie.

1-1 Analyse de séance

| PHASES | TEMPS | Cycle 1 | Cycle 2 et 3 |
|------------------------|---|-------------|--------------|
| 1 ^{ère} PHASE | Temps de l'observation | 30 à 45 min | 45 min |
| | Temps de préparation de l'entretien/conseil | 15 min | 15min |
| | Temps de l'entretien/conseil | 30 min max | 30 min max |
| 2 ^{nde} PHASE | Temps de l'entretien avec le jury | 30 min | 30 min |

1-1 Analyse de séance (bis)

- **Elle s'effectuera :**
 - avec un enseignant encore jamais visité par le candidat ;
 - dans une séance d'enseignement tirée au sort le jour de l'épreuve ;
 - dans un cycle d'enseignement ou à défaut dans un niveau d'enseignement différent de celui dans lequel exerce le candidat ;
 - si possible dans une circonscription différente de celle où exerce le candidat.



1-1 Analyse de séance (ter)

- Une épreuve en deux phases :

1^{ère} phase : observation d'une séance d'enseignement. Cette première phase de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à :

- mener un **dialogue professionnel constructif** en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès du stagiaire, de l'étudiant ou du professeur débutant ;
- ordonner et **hiérarchiser ses remarques** ;
- formuler des **conseils pertinents et opérationnels** au regard de la situation observée et s'assurer de leur compréhension ;
- proposer des **pistes de réflexion** et des prolongements possibles.

2^{ème} phase : entretien avec les deux examinateurs qualifiés

L'entretien vise à évaluer la capacité du candidat à présenter **une analyse distanciée de son entretien avec le stagiaire**, l'étudiant ou le professeur débutant, à **justifier les choix opérés**, à **entendre et intégrer les remarques des examinateurs**.

1 – Epreuve de pratique professionnelle

1.2 - Animation d'une action de formation

| Phase | Durée |
|--------------------------|-----------------|
| L'animation | 60 à 90 minutes |
| L'entretien avec le jury | 30 minutes |

1^{ère} phase : animation d'une action de formation auprès d'un groupe d'enseignants en formation initiale ou en formation continue.

1 - Action de formation dans le champ disciplinaire ou dans le domaine d'activité du choix du candidat.

2 - Obligatoirement dans le cadre de l'option choisie.

3- Si option « langues vivantes étrangères » ou « langues régionales », la langue choisie doit être une des langues prévues dans les programmes et enseignées en Nouvelle-Calédonie.

1-2 Animation d'une action de formation (bis)

4 - La problématique inscrite dans le champ disciplinaire ou domaine d'activité choisi par le candidat sera communiquée par le jury au moins 21 jours avant le jour de l'animation.

5 - *Quoi qu'il en soit , le candidat pourra être interrogé sur l'ensemble des cycles et des champs (disciplinaires ou généraux) durant l'épreuve.*



1-2 Animation d'une action de formation (ter)

2^{ème} phase : entretien avec les examinateurs

L'entretien avec les examinateurs suit immédiatement l'animation de l'action de formation. Il vise à évaluer la **capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action de formation ancrée dans une problématique professionnelle**. A ce titre, le jury apprécie sa capacité à :

1. Inscrire celle-ci dans le cadre des **programmes d'enseignement, du socle commun** et des attendus institutionnels liés au contexte d'exercice.
2. **Proposer des outils, des démarches et des supports didactiques et pédagogiques de qualité et utiles.**
3. Mettre en œuvre des **techniques d'animation diversifiées** permettant la **participation active de tous**.
4. **Animer, réguler et recentrer les échanges** en permettant la circulation de la parole de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée.
5. Proposer des **prolongements possibles**.

2 – Mémoire professionnel

2.1 Mémoire professionnel

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail de réflexion personnelle portant sur **une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation**. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.

Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à **observer, s'informer, analyser sa pratique** pour l'affermir, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel.



2 – Mémoire professionnel (bis)

2.1 Mémoire professionnel (suite)

Il vise à évaluer sa capacité à :

- **établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;**
- **articuler des compétences en didactique disciplinaire et en didactique professionnelle ;**
- **formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème, élaborer des hypothèses opérationnelles ;**
- **mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;**
- **proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation.**

2 – Mémoire professionnel (ter)

2.2- La soutenance

Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes).

La soutenance permet au jury d'apprécier la capacité du candidat à :

- 1. Se confronter à un problème, le constituer en objet d'étude et mettre en œuvre un dispositif expérimental professionnel .**
- 2. Analyser sa pratique en la confrontant avec d'autres expertises (conseiller pédagogique, maître formateur notamment...).**
- 3. Discuter du fondement des hypothèses retenues.**
- 4. Relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements.**

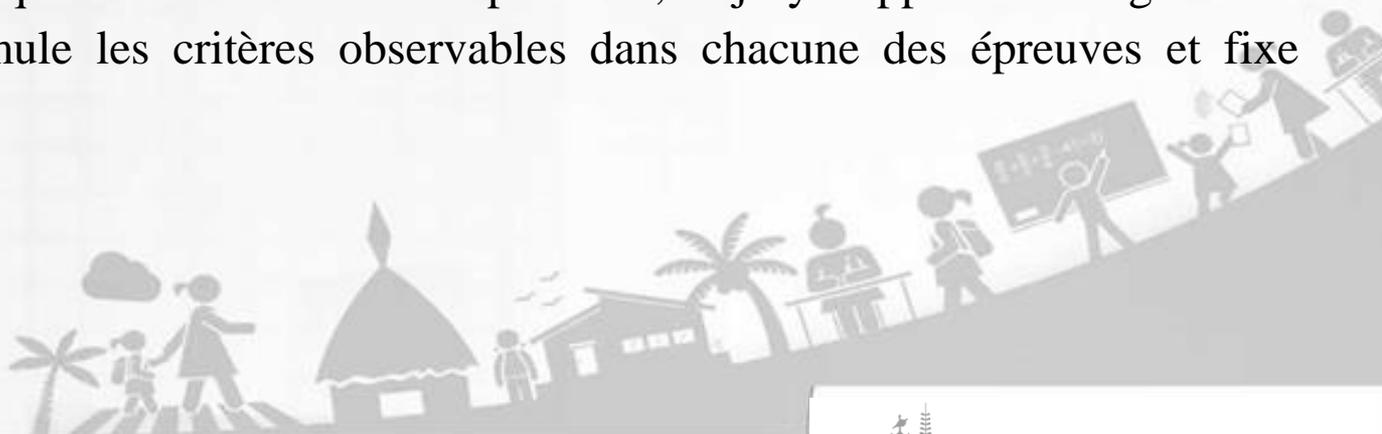
3- Compétences évaluées et critères d'appréciation

Les différentes épreuves permettent d'évaluer les compétences attendues d'un formateur dans les quatre domaines sur lesquels se fonde la certification :

- 1 - Penser, concevoir, élaborer**
- 2 - Mettre en œuvre, animer**
- 3 - Accompagner l'individu et le collectif**
- 4 - Observer, analyser, évaluer**

Pour renseigner ces quatre domaines de compétences, le jury s'appuie sur la grille ci-jointe, laquelle formule les critères observables dans chacune des épreuves et fixe quatre niveaux :

- 1 - Très insuffisant**
- 2 - Insuffisant**
- 3 - Satisfaisant**
- 4 - Très satisfaisant**



4 - Conditions d'admission

- 👍 Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu au moins 12 sur 20 et la moyenne dans chaque domaine de compétences évalué (soit 2,5 / 5 minimum).



VI - Calendrier de la session 2020

Ouverture du registre d'inscription à l'examen : du lundi 07 octobre au vendredi 22 novembre 2019 inclus.

Commission d'harmonisation des critères de notation : le mercredi 24 juin 2020 à 13 h 30.

1 - Calendrier de l'admissibilité

Date limite du dépôt du rapport d'activités et des rapport(s) d'inspection en 4 exemplaires à la DENC, au 9^{ème} étage du 19 avenue Maréchal Foch : le mercredi 27 mai 2020 avant 16 h 00.

Epreuve d'admissibilité : du lundi 06 juillet au mardi 21 juillet 2020 inclus.

Délibération du jury d'admissibilité : le mercredi 22 juillet 2020 à 14 h 00.

2 – Calendrier de l'admission

Date limite d'envoi du choix du champ disciplinaire ou domaine d'activité des candidats ayant choisi l'animation d'une action de formation en épreuve de pratique professionnelle à l'admission du CAFIPEMF : le vendredi 26 juin 2020.

Epreuves de pratique professionnelle : du lundi 20 juillet au vendredi 18 septembre 2020 .

Date limite du dépôt du mémoire professionnel en 6 exemplaires à la DENC et une version numérisée sous format PDF, au 9^{ème} étage du 19 avenue Maréchal Foch : le vendredi 28 août 2020 avant 16 h 00.

Epreuve de soutenance du mémoire professionnel : du lundi 21 septembre au mardi 06 octobre 2020 inclus.

délibération du jury d'admission : le mercredi 07 octobre 2020 à 14 h 00.

VII – Accompagnement et formation

Préparer l'admissibilité du CAFIPEMF (FOAD)

*18 mars, 13 mai, 03 juin (après-midis) 2020
en circonscriptions*

Permettre aux candidats de bénéficier d'un accompagnement dans l'élaboration du rapport d'activités et de l'aider à se préparer à la présentation de son dossier à l'oral.

Accompagnement et formation

Accompagner le candidat à sa préparation aux épreuves d'admission du CAFIPEMF (2020)

ESPE : 10 février, 18 mai et 06 juillet 2020

Circonscriptions : 17 mars, 19 mai et 07 juillet 2020

(+ 20 mai et 08 juillet en province Nord)

Développer la maîtrise des quatre domaines de compétences du maître formateur.

Accompagnement et formation

Accompagner le candidat à sa préparation aux épreuves d'admission du CAFIPEMF (2021)

ESPE : 07 et 08 septembre 2020

Développer la maîtrise des quatre domaines de compétences du maître formateur.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

